



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 17644

Texte de la question

M. Georges Colombier * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes des conseillers d'orientation psychologues concernant le projet de décentralisation. Les conseillers d'orientation-psychologues, dont les compétences sont unanimement reconnues et dont le travail au sein des établissements scolaires et des centres d'information et d'orientation est apprécié tant par les élèves que par le corps enseignant, émettent quelques réserves quant au projet de décentralisation. Ils craignent de voir disparaître le caractère national du recrutement ainsi que le statut du psychologue inhérent à la profession. Concernant le travail en établissement scolaire, les conseillers d'orientation psychologues semblent ne plus figurer dans la circulaire d'orientation pour la rentrée 2003. Enfin, cette profession regrette que le travail en coopération avec d'autres catégories d'agents comme les assistantes sociales soit rendu plus difficile puisque ces corps dépendront désormais de collectivités différentes. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte mettre en oeuvre concernant les conseillers d'orientation psychologues.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17644

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3439

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9007